

CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

**PLATEFORME REVENDICATIVE
DE LA FEDERATION
CNT- POSTE ET TELECOMMUNICATIONS**

SECTEUR COURRIER



Edition 2014

**FÉDÉRATION DES ACTIVITÉS POSTALES,
DU COURRIER, DES COLIS ET
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.**

<http://www.cnt-f.org/fedeptt/>



INTRODUCTION.

La Fédération CNT-PTT intervient depuis sa création en 1984 dans un secteur économique, celui des Activités Postales, du Courrier, des Télécommunications, de la Téléphonie, caractérisé en particulier par une modification du cadre juridique dans lequel se développe la production de ces services dont une partie relevait, historiquement, du secteur administratif de l'Etat. Autres éléments caractéristiques de cet espace économique : les restructurations permanentes imposées par les impératifs de la logique capitaliste qui signifient outre les suppressions massives d'emplois, une détérioration des conditions de travail, le développement de nouvelles méthodes managériales inspirées par l'unique recherche du profit, la liquidation des missions de service public qui relevaient de ce domaine professionnel, et de plus en plus fréquemment la délocalisation d'une partie des tâches, notamment sur le plan international.

Dans ce contexte la Fédération des PTT a choisi, lors de son Congrès tenu en Avril 2012 à Lyon, d'actualiser le document présentant son action et de porter à la connaissance des salariés et fonctionnaires relevant de son champ de syndicalisation une plateforme revendicative en adéquation avec la situation actuelle.

Notre Fédération est adhérente à la **Confédération Nationale du Travail (CNT)**, organisation syndicale constituée en 1946 par des militants-es se référant notamment à l'action conduite par la **CNT Espagnole**, en particulier lors de la révolution sociale qui a embrasé l'Espagne entre 1936 et 1939, et par ailleurs, par des syndicalistes issues de la « **vieille CGT** » (celle de la **Charte d'Amiens adoptée en 1906, qui prône la lutte de classe, l'indépendance face à l'Etat, aux partis politiques et aux sectes de toute nature**).

Cette brochure de présentation de notre identité syndicaliste et de nos axes revendicatifs se décline selon les points suivants :

- **Les principes et pratiques qui orientent notre activité syndicale.**
 - **Le champ de syndicalisation de la Fédération.**
 - **La Plateforme revendicative de la Fédération :**

-Revendications globales de la Fédération, secteur Poste, une autre plaquette regroupe le secteur de la téléphonie.

-Axes revendicatifs sectoriels :

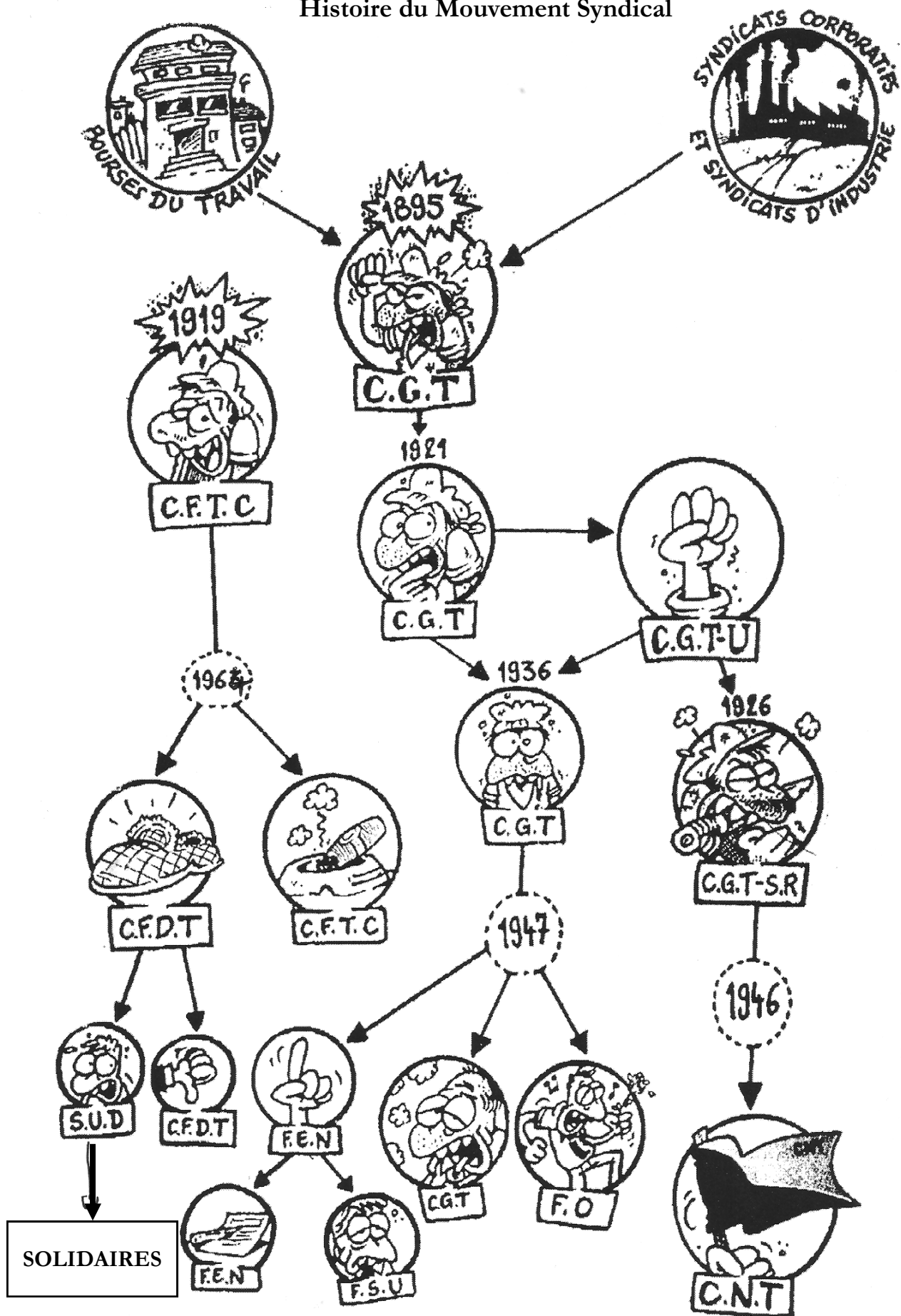
-Courrier, courrier non adressé, Colis.

-Revendication chez Adrexo.

-Les outils de notre action : Le Braséro, La Bafouille Rebelle, Les tracts, le Site.

- **Le Combat Internationaliste menée par la fédération du Courrier et de la Téléphonie.**
 - **Annuaire Syndical.**

Histoire du Mouvement Syndical



ORIENTATIONS ET PRATIQUES DE LA CNT.

La CNT adopte une démarche autogestionnaire.

Notre syndicat milite sur une base anticapitaliste pour l'avènement d'une société autogérée dans laquelle les producteurs de richesse se réapproprient l'outil de travail et organisent la production et la répartition des biens et services pour répondre aux besoins de tous et de toutes et non pour satisfaire la recherche du profit de quelques uns. La CNT revendique donc une démarche autogestionnaire pour développer une cohérence entre ce projet, les moyens pour l'atteindre- les luttes sociales- et l'outil utilisé au cours de ce processus : le syndicat.

Aussi nous abordons notre participation aux mouvements sociaux, dans l'entreprise comme dans les quartiers, en considérant que le syndicat est une force de propositions qui apporte des éléments pour le combat collectif, axes revendicatifs, analyses ; l'instance décisionnelle étant l'Assemblée Générale de ceux qui sont en lutte : grévistes, locataires, sans-papiers, ... C'est à ce niveau que doivent se prendre toutes les décisions sur la conduite de la lutte, le syndicat n'est pas un état-major qui dirige des troupes, il doit favoriser toutes les formes d'expression de la démocratie directe qui permettent aux acteurs de la lutte de s'approprier **leurs** actions. Ce point de vue c'est celui d'une orientation syndicaliste, celle de l'action directe qui refuse la délégation du conflit à des tiers, à des « experts », voire à des politiciens chargés de négocier à la place des acteurs du combat collectif. Au cœur du mouvement notre syndicat conserve cependant son autonomie quant à son expression même si l'Assemblée Générale est souveraine dans ses décisions.

Le Syndicat est pour nous un outil et non une fin en soi et, d'après nous, il doit être administré selon des orientations conformes à nos objectifs et à notre conception des luttes sociales. Ainsi les syndicats de la CNT sont **autogérés** : l'effort militant à la place d'une bureaucratie inamovible, le refus des permanents détachés des services, payés par l'Etat, le patronat ou les cotisations des syndiqués-ées, et dont la fonction est celle de « spécialistes » coupés du terrain. C'est par la présence au quotidien aux côtés de nos collègues, partageant les mêmes conditions de travail que les syndicalistes de la CNT interviennent. Ce choix d'un syndicat autogéré crée parfois des difficultés, génère une certaine lourdeur avant de prendre une décision collective, mais c'est sans doute le prix à payer pour exister en tant qu'outil auto-organisé. C'est sans doute le seul moyen pour faire de chaque adhérent-e un-e individu-e responsable et non un simple consommateur de services. Cette problématique implique **un travail d'éducation, de formation** pour qu'existent au sein du syndicat les moyens réels permettant un partage des tâches, une rotation pour les mandats internes.

Le fédéralisme et notre projet global.

Dans notre Confédération **les sections et les syndicats locaux ont une large autonomie**, dans le respect des statuts et des décisions de congrès. Ceci est une volonté de rotation des tâches, un refus du centralisme bureaucratique auquel nous préférons la coordination des tâches fondée sur des initiatives venant des structures locales, ce qui correspond à une démarche fédéraliste.

La CNT ne limite pas son intervention syndicale à la lutte dans un secteur professionnel, la Poste, les Télécoms, la Métallurgie, l'Education car nous ne menons pas une activité catégorielle mais une lutte de classe. Nos syndicats ont aussi une pratique dans les quartiers comme à la campagne, dans la vie quotidienne pour épauler ceux et celles qui traversent une période difficile, exprimant une solidarité concrète. Un syndicalisme différent c'est aussi une façon de vivre différemment le quotidien. C'est donc une solidarité en actes auprès des expulsés, des sans-logis, des chômeurs, des précaires, pour des transports en commun efficaces et économiques, pour le droit à la santé garanti à chacun, pour une approche écologique et anti nucléaire de la production industrielle, agricole, énergétique comme des réalisations en matière d'urbanisme, de transports, C'est également un combat déterminé contre les idéologies xénophobes, racistes ou simplement nationalistes, le soutien aux combats antimilitaristes. La CNT intervient contre toute forme d'oppression est, à ce titre, prône une lutte antisexiste, pour les droits des gay, lesbiennes, bi ou transsexuels. En effet avoir une démarche anticapitaliste si-

gnifie agir contre toutes les effets de ce système, contre toutes les discriminations qu'il engendre, pour l'égalité sociale entre tous et toutes.

Enfin notre projet global se fonde dans la continuité de celles et ceux qui en 1864 créèrent la première Internationale qui rassemblait des ouvriers de tous les pays et notre action ne se limite pas au cadre national. Si hier certains pouvaient s'interroger sur la nécessité de cette activité internationaliste aujourd'hui chacun est convaincu de ce constat : les travailleurs avec ou sans emploi sont confrontés à des décisions, à des politiques qui se prennent entre gouvernants et possédants de la planète, au sein du Fonds Monétaire International, lors des sommets internationaux. Les travailleurs grecs, espagnols, italiens, argentins, français, islandais, et bien d'autres savent désormais qu'ils affrontent des plans de rigueurs, d'austérité, conduits par des gouvernements de droite ou de gauche, et qui ont été décidés au niveau mondial pour la défense des intérêts d'une minorité. C'est pourquoi la CNT développe des actes de solidarité, participe à des rencontres internationales, à des coordinations européennes pour unifier les luttes par-delà les frontières.

La CNT : une organisation syndicale indépendante des Partis politiques, de l'Etat et du Patronat.



La CNT est autonome vis-à-vis de l'Etat, des partis politiques et des sectes diverses. Le syndicalisme n'a pas, comme c'est trop souvent le cas, à être une courroie de transmission d'un parti. C'est l'intérêt même des travailleurs qui est alors desservi au profit des idées ou stratégies d'une chapelle.

Cette indépendance se manifeste également sur le plan financier où les ressources essentielles de la CNT ce sont les cotisations de ses adhérents-es ou la solidarité financière de ses sympathisants-es. Si notre Fédération perçoit 9000 euros à la suite des élections professionnelles d'Octobre 2011, cela ne compense nullement la perte des locaux syndicaux qui nous ont été repris en 2006 lors de la tentative d'éliminer la CNT du paysage syndical postal, mesure condamnée en 2009 par le Conseil d'Etat.

La CNT refuse le paritarisme et la cogestion.

La collaboration syndicale de classe, la cogestion, résident dans le fait pour des syndicats, de siéger dans des organismes paritaires ou des conseils d'administration, organes interclassistes, qui ont comme objectif d'œuvrer en commun pour un prétendu « intérêt général » de l'entreprise et des salariés-ées. Ces structures entendent être des lieux de pacification, de normalisation des relations sociales à la seule fin d'obtenir des dividendes plus élevés pour les actionnaires.

La CNT se bat avec les syndicats, les sections syndicales, tous les travailleurs qui agissent à la base pour refuser la logique patronale et étatique.

La participation aux élections professionnelles, quand nous le choisissons, n'a pour nous comme finalité que de défendre et promouvoir nos valeurs, et/ou obtenir des nouveaux outils pour la lutte. Il ne saurait s'agir que de concevoir cette présence que comme une activité de propagande à destination des 240 000 postiers permettant de mieux nous faire connaître, d'arracher de nouveaux droits, et nullement de cautionner une démarche participative cogestionnaire.

La CNT propose un projet de transformation sociale autogestionnaire.

Le courant de pensée dans lequel la CNT se reconnaît, l'anarcho-syndicalisme et le syndicalisme révolutionnaire, a montré dans le passé que des conquêtes étaient possibles jusqu'à

PLATEFORME REVENDICATIVE DE LA FEDERATION.

REVENDICATIONS UNITAIRES DE LA FEDERATION A LA POSTE, DANS SES FILIALES ET DANS LE SECTEUR COURRIER.

Ces axes revendicatifs sont des propositions mises en avant par notre Fédération comme axes de mobilisations pour des luttes à construire, des luttes d'ensemble qui sont les seuls moyens d'arracher des acquis significatifs.

RETOUR SOUS MONOPOLE ET SOCIALISATION DES ACTIVITES POSTALES DU COURRIER COMME DE L'ENSEIGNE DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE AUTOGERE PAR LES POSTIERS ET CONTROLES PAR LES USAGERS.

Ceci correspondant à une exigence, celle de maintenir un service public de qualité, un établissement postal au service des usagers et dont l'activité économique ne doit en conséquence pas être soumise aux lois de la rentabilité et du marché. Les filiales doivent être réintégrées dans la structure Poste.

ARRET IMMEDIAT DE TOUTES LES REORGANISATIONS EN COURS.

Un coup d'arrêt aux restructurations qui se succèdent est une nécessité impérative pour stopper la liquidation de milliers d'emplois et mettre fin au stress, à la souffrance au travail et aux drames humains qui en découlent.

PLAN DE TITULARISATION IMMEDIAT ET A PLEIN TEMPS DES CONTRACTUELS EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE.

Il s'agit par cette revendication d'unifier le personnel de la Poste sur un seul statut au sein de l'entreprise et garantissant l'emploi sur toute la durée d'une carrière. Toutes les personnes embauchées en CDD ou en Intérim devant être immédiatement passés en contrat à durée indéterminée, pour celles et ceux qui le choisissent, et intégrer un dispositif de titularisation.

Les contractuels n'ont d'autre garantie qu'une convention collective injuste au regard des statuts des fonctionnaires, situation qui génère des disparités salariales. Ils paient au prix fort la politique des ressources humaines des exploitants : réduction d'heures, licenciements, mutations d'office, horaires atypiques.

Les apprentis et agents en contrat de professionnalisation doivent être intégrés dans les effectifs à l'issue de la formation suivie et non jetés à la rue.

RECONSTITUTION DE CARRIERE POUR LES AGENTS RECLASSES.

Depuis 1993 les agents fonctionnaires qui ont conservé leur grade de reclassement ont été victimes d'une discrimination en matière de promotion, discrimination reconnue par la jurisprudence. Nous revendiquons une reconstitution de carrière pour les reclassés en activité ou ayant pris leur retraite.

A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL.

La mise en place d'une seule échelle de salaire est une nécessité. Sans attendre la mise en place d'un seul statut une seule échelle des salaires est légitime pour combattre les disparités salariales.



UNE CATEGORIE D'EXECUTION POUR TOUS.

La CNT milite contre une hiérarchisation des salaires imposée artificiellement par les exploitants. Les agents n'ont aucun intérêt à une hiérarchisation de salaires qui n'a pour but que de les diviser en leur attribuant une « valeur » différente selon qu'ils sont titulaires, contractuels, affectés à une fonction ou à une autre. Les tâches remplies par le personnel sont interdépendantes, complémentaires et la division arbitraire imposée par des grilles inextricables de fonctions et de salaires n'a d'autre but que d'enfermer les agents dans des réflexes catégoriels et corporatistes.

La Fédération CNT PTT souligne la nécessité d'un déroulement de carrière à l'ancienneté, et non plus en fonction de l'appréciation ou de la tête de l'agent. Aussi nous revendiquons la mise en place d'un salaire unique avec dégressivité du temps de travail à l'ancienneté et à l'âge. Aujourd'hui nous chiffrons ce salaire à 2500€ net pour un temps plein. Ce salaire correspond au salaire moyen en France en 2012.

POUR DE VERITABLES GARANTIES SALARIALES.

La dé-hiérarchisation des augmentations de salaires permet de réduire un écart qui s'accroît régulièrement entre petits et gros salaires, compensant au mieux les agents les moins payés sans pénaliser les autres.

Sans attendre la mise en place du salaire unique nous exigeons 400€ pour tous les salaires inférieurs à 2500€, ce montant étant la rémunération plafond. Et nous exigeons l'obligation de pallier annuellement à l'augmentation générale du coût de la vie par la mise en place de l'échelle mobile des salaires.

INTEGRATION DES PRIMES DANS LE SALAIRE.

La CNT s'oppose à tout système de primes dont le but n'est que de faire marcher droit le personnel et demande la fin du management par objectifs générant une prime, individuelle ou par équipes. Le chantage à la prime annuelle induit des comportements de soumission, crée des arbitraires dans les services et donne à l'encadrement un pouvoir discrétionnaire sur les agents.

Dans la perspective du salaire unique notre Fédération demande donc l'intégration de ces primes, y compris celles issues de l'intéressement ou celles liées à la vente de produits, comme de tous les compléments Poste dans le salaire, sans aucune réduction pour cause de maladie, maternité, accident de service.

REFUS DE L'ACTIONNARIAT.

L'actionnariat est un projet qui verra le jour quand les conditions économiques seront propices à cette opération et il vise à intéresser le personnel aux résultats de l'entreprise. C'est un miroir aux alouettes qui enchaîne l'agent aux objectifs économiques du groupe la Poste. En système capitaliste il n'y a pas d'intérêt général commun aux exploitants et aux exploités et l'actionnariat est un os que l'on donne à ronger au personnel en pariant que les gains de productivité seront s'autant mieux acceptés que la taille de l'os sera plus grande.

La Fédération CNT Poste rejette l'actionnariat et exige une augmentation massive des salaires.

EMBAUCHE MASSIVE POUR COMPENSER LA DESTRUCTION DES MILLIERS D'EMPLOIS.

Les réorganisations permanentes ont comme objectif la recherche constante de gain de productivité. Or les missions de service public de la Poste comme la nécessité d'un travail de qualité tant à la



distribution que dans les bureaux de Poste comme à l'acheminement impliquent un personnel en nombre suffisant. Les politiques successives de ces dernières années aboutissent à la baisse de qualité du service rendu, à la dégradation des conditions de travail, au développement dramatique de la souffrance au travail.

Pour pallier cette régression planifiée au nom du profit la Fédération exige le remplacement immédiat de tous les départs puis des embauches massives sur l'ensemble des postes d'exécution.

FORMATION DE BASE ET PERMANENTE.

Face à la liquidation de la formation de base et son remplacement par une formation au rabais, individualisée, voire son inexistence, la Fédération CNT Poste exige le retour à une formation initiale de trois semaines et sur chaque poste de travail une doublure d'une durée d'une semaine. Le respect de cette formation est la condition d'un travail de qualité.

De même l'accès par le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) à une formation permanente ouverte sur des thématiques au choix de l'agent doit être garanti. Le nombre d'heures doit être déplafonné, sans limite de cumul (actuellement 20h/an pour un temps plein limité à un cumul de 120 heures).

SUPPRESSION DES DEPASSEMENTS D'HORAIRE ET CREATION D'EMPLOIS.

Pour créer l'emploi nécessaire et utile au fonctionnement du service public la CNT revendique la suppression des dépassements d'horaires et la création de véritables emplois de titulaires pour assurer les remplacements lors des surcharges de travail permanentes ou ponctuelles. Ce qui signifie l'arrêt du recours excessif aux embauches précaires et intérimaires, tout en préservant les emplois saisonniers.

Cette revendication impose que partout un volant de remplacement fixé réglementairement à 25% des positions de travail soit effectivement respecté et mis en place.

La réactivation des brigades départementales de réserve, liquidée depuis plusieurs années est une exigence pour pallier à des absences inopinées.

ABOLITION DES ENTRETIENS D'APPRECIATION.

Les entretiens n'ont d'autre but que d'associer les agents à leur propre exploitation. En influençant les promotions, les mutations ou la mobilité, le montant des primes diverses, l'entretien est une arme de guerre contre le personnel, un instrument de division et d'individualisation de questions qui sont en réalité collectives. Le pseudo-dialogue instauré par l'entretien est ficelé d'avance, le hiérarchique qui note ne faisant que décliner les ordres venus de ses supérieurs. Il y a même un quota de A, B, C, D, E fixé au préalable par groupement ou par établissement.

L'individualisation du rapport patron/agent est par ailleurs tout à l'avantage de l'encadrement et nous renvoie aux sombres heures où l'expression collective des travailleurs n'existait pas.

CONTRE UN ENCADREMENT REPRESSIF.

La CNT dénonce l'utilisation et le rôle joué par les cadres car les emplois tels qu'ils sont définis par les exploitants sont inutiles voire nuisibles. Le rôle de « management », le flicage des activités comme du personnel, le zèle développé par certains d'entre eux pour appliquer des mesures anti - sociales, les primes-carottes destinées à les motiver dans le sens de leur patron, les dépassements d'horaires pour certains, effectués au détriment de l'emploi en général comme de leur qualité de vie personnelle, sont autant d'éléments qui devraient inciter les cadres à remettre en cause leurs fonctions.

De ce point de vue la CNT revendique :

- L'abandon du rôle répressif des cadres au profit d'une position de coordination des activités.
- Des horaires de travail conformes à la législation du travail.
- La suppression de tous les intéressements et objectifs liés à l'exploitation des agents.



MAINTIEN DE LA PRESENCE POSTALE PUBLIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE ET EN PARTICULIER EN MILIEU RURAL.

La politique mise en place par la Poste depuis des années est la recherche absolue et unique du profit, donc des gains de productivité. Cette orientation conduit à la liquidation de la présence de la Poste en milieu rural. Ceci est un abandon de la qualité de service, la fin d'une poste de proximité en particulier du fait de la fermeture de nombreux bureaux de Poste, ce qui crée, notamment pour les personnes âgées, une dégradation du service proposé.

La Fédération appuie les luttes conduites par les usagers, quand sa présence le permet, pour le maintien de la réalité postale publique dans toutes les communes, dans tous les quartiers, et en particulier en milieu rural.

La Fédération revendique une égalité d'accès aux services proposés, ce qui est l'essence même d'un Service Public.

POUR UNE MEDECINE DU TRAVAIL DE PREVENTION.

La présence de médecins de prévention dans chaque Direction, en nombre suffisant est une condition du suivi médical du personnel. Face aux dérives constatées (Postes vacants, Visites régulières non réalisées), notre Fédération exige :

- Une visite médicale annuelle, sur le temps de travail, avec compensation intégrale des frais éventuels en cas de déplacements géographiques.
- Une obligation pour les dirigeants de tenir compte des avis du Médecin de Prévention sur les conditions et postes de travail.
- Le reclassement des personnes devenues inaptes selon les procédures réglementaires avec réunion systématique de la commission de reclassement avec création de postes de travail adaptés.
- L'arrêt des contrôles à domicile à l'initiative de l'employeur, comme des contre-visites.
- Une réelle indépendance des Médecins de Prévention vis-à-vis de l'employeur.

SOUFFRANCE AU TRAVAIL.

Face aux drames qui traversent la Poste notre Fédération demande la reconnaissance de la responsabilité de l'Entreprise, en particulier quand des agents mettent en cause par courrier ou courriel leurs conditions de travail comme mobile à leur décision d'en finir avec la vie. Ce n'est pas aux postiers mis dans l'impossibilité d'effectuer leur mission de payer le prix de ce délabrement en attendant à leur vie ou en voyant leur santé physique ou psychique se dégrader. C'est bien à la politique de la Poste que revient, le plus souvent, la responsabilité de ces morts comme en attestent des écrits explicites. C'est à nous, postiers, de lutter pour mettre fin à ces conditions de travail dégradantes et mortifères.

Notre organisation souligne la nécessité d'une prise en compte de cette réalité par le personnel encadrant dès les premiers signes de souffrance, physique ou morale, présentés par l'agent, et demande la fin du déni par la Poste.

RESTAURATION COLLECTIVE POUR LES AGENTS.

Notre Fédération demande le retour à une gestion des cantines par les postiers avec un prix de repas unique sur tout le territoire, l'attribution des chèques restaurants là où la présence de la restauration collective interne ne peut être réalisée. Et nous mettons en avant les revendications suivantes :

- Election d'une commission de contrôle pouvant intervenir à tout moment sur la qualité des repas et le prix des repas et boissons.
- Une aide spéciale pour les cantines ouvertes 24h/24 là où cette organisation existe.
- Approvisionnement avec des produits locaux de qualité, issus de l'agriculture sociale et solidaire, et favorisant les circuits courts.
- Prise en compte du temps de transport pour se rendre du lieu de distribution au point de restauration en cas d'organisation « méridienne ».

SOLIDAIRE DE LA LUTTE POUR UNE PRESSE LIBRE ET PLURALISTE REMISE EN CAUSE PAR LA POLITIQUE DE LA POSTE ET DE L'ETAT.

La Poste a mis en place de nouvelles modalités concernant le routage et la préparation des envois qui concernent notamment la presse alternative et associative, conditions qui menacent cette presse de disparition.

Aussi la fédération CNT PTT est solidaire de la lutte menée par le collectif de défense de « La Petite Presse Libre en Danger ».

CHAMP DE SYNDICALISATION.

La Fédération des Activités Postales, du Courrier, du Colis, des Télécommunications et de la Téléphonie regroupe les agents de la Poste et de ses filiales, du courrier adressé et non adressé, du Colis, les agents des entreprises des Télécommunications, de la Téléphonie, des Centres d'appels et de leurs filiales.



SECTEUR DE LA DISTRIBUTION NON ADRESSEE REVENDICATIONS CHEZ ADREXO.

Dans le secteur du courrier non adressé la Fédération CNT PTT demande la réintégration de la filiale Médiapost au sein de l'entité Poste. Pour Adrexo elle met en avant les axes revendicatifs qui suivent.

Revendications concernant la préparation de la distribution.

En 2013 les syndicats représentatifs ont signé un accord portant sur l'utilisation du domicile personnel du salarié, avec l'octroi d'une indemnisation dérisoire, fixée au prorata du temps de préparation qui est lui déterminé forfaitairement conventionnellement. Ces temps de préparation sont insuffisants pour exécuter cette mission. De plus l'occupation du domicile par les publicités à préparer ne se limite pas à la durée de la préparation, elles demeurent présentes chez le salarié plusieurs jours car les distributeurs prennent en charge les imprimés le jeudi ou le vendredi pour une diffusion la semaine suivante. Par ailleurs la préparation à domicile correspond à la définition du travail à domicile selon le code du travail et Adrexo ne reconnaît pas l'existence de ce travail à domicile ainsi défini et ne se conforme à aucune des règles de droit positif qui s'imposent, tentant de déroger à ce droit en se référant à l'accord inique d'utilisation du domicile.

Aussi notre Fédération revendique la reconnaissance du travail à domicile et l'annulation de l'accord interne « Utilisation du domicile ». Avec les conséquences en matière de défraiement :

- Prise en compte du temps de manutention de déchargement et de rechargement au domicile

avec un forfait éventuel de 30 minutes, alors que la convention prévoyait un forfait d'un quart d'heure lors du chargement au dépôt. Intégration d'un temps supplémentaire pour les distributeurs qui résident en étage.

- Paiement des kilomètres induits par le travail à domicile.
- Paiement des temps de conduite pour le trajet effectué lors de ces déplacements.
- Défraiement de l'usage du domicile pour le temps d'utilisation lors de la préparation et lors du stockage, en droit commun dit frais d'atelier et frais accessoires.

Revendications concernant la distribution : Point concernant les déplacements.

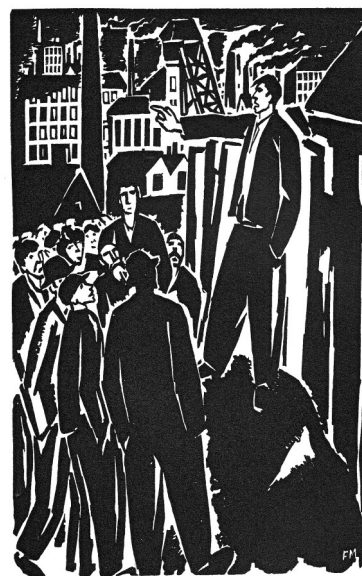
Pour chacun des déplacements (Centre à Unité Géographique; Intra UG ; Inter UG) : transparence sur la connaissance du point de départ, du point d'arrivée et des points de passage. Contrôle contradictoire entre les deux parties en cas de litige sur le kilométrage, ceci afin d'organiser une action corrective si nécessaire.

Revendications concernant la distribution : le temps de distribution.

La durée de travail ne connaît pas de la notion de temps de travail effectif. La durée rémunérée est une durée forfaitaire dite de pré-quantification, avant que ne se réalise la prestation. Elle est déterminée conventionnellement en se référant à des critères dits objectifs, dont l'un est le poids de la poignée et l'autre le classement du secteur.

Ces deux critères sont sujets à caution car Adrexo agit en toute opacité et refuse toutes études contradictoires. Le poids de la poignée est fixé de manière aléatoire, selon une méthode sophistiquée, pointue qui prive le distributeur de la possibilité de tout contrôle d'exactitude. Le classement du secteur par Adrexo est réalisé selon des critères propres non conventionnels, du fait de l'imprécision de la convention. De plus Adrexo pratique par le biais de décisions unilatérales, non-motivées et non-contradictaires, s'opposant à toute communication en vue de contrôle, même devant les Prudhommes, sachant que les distributeurs n'ont pas les moyens d'aller en cassation. Il s'agit d'un système maffieux qui existe et demeure grâce à la complicité des syndicats représentatifs et des juges.

Aussi la Fédération CNT PTT revendique la mise en place de procédures contradictoires, une remise à plat de la convention sur les imprécisions en matière d'urbanisme (habitat individuel et collectif). Cette revendication est la condition d'une approche transparente de la situation réelle, opposable aux deux parties. Cette revendication est un objectif essentiel afin de ne pas permettre la spoliation des distributeurs qui connaissent une rémunération inférieure du temps de travail d'environ 45%.



LES OUTILS POUR NOTRE ACTION SYNDICALE.

Les syndicats qui forment la Fédération CNT de la Poste, des activités Courrier, Colis, des Télécommunications et de la Téléphonie adoptent une démarche syndicale autogérée axée sur le travail de terrain. Nous refusons donc le syndicalisme vertical, animé par des permanents, souvent coupés du rant de longues années du lieu de travail et donc déconnectés des difficultés réelles ressenties par celles et ceux qui concrètement font le boulot.

Pour conduire notre combat revendicatif nous disposons des droits accordés à tout syndicat déclaré, et à ce titre, reconnu. Il convient de rappeler qu'en 2006 la Poste a tenté de nous éliminer du paysage syndical mais notre Fédération a été reconnue comme légitime par le Conseil d'Etat en 2009. A ce titre nous avons les droits suivants :

- Panneaux Syndicaux dans les établissements, en nombre égal aux autres organisations syndicales.

- Liberté de distribuer des tracts sur le lieu de travail.
- Droit de collecter des cotisations syndicales.
- Possibilité d'organiser des réunions d'information en dehors du temps de travail des agents et l'employeur est contraint de mettre une salle à notre disposition pour la tenue de cette réunion.
- Nous avons droit à 10 journées d'Autorisation d'Absence par an (ASA) pour participer à des congrès ou aux réunions de la commission exécutive du Syndicat, ou de la Commission Administrative Fédérale (CAF) qui se réunit entre les congrès de la Fédération. Ces Congrès ont lieu tous les deux ans.

Il existe par ailleurs des droits supplémentaires pour les organisations dites « représentatives ».

Le droit d'audience est discrétionnaire et certaines Directions nous reçoivent, d'autres non. Nous sommes reçus par le Siège une ou deux fois par an. Nous pouvons demander des audiences pour la Fédération par branches d'activités.

Jusqu'en 2011 nous avons participé occasionnellement aux élections professionnelles non pour y gagner une représentativité mais pour nous faire connaître.

En 2011 notre liste aux Elections du Comité Technique a recueilli près de 3000 voix et de ce fait nous bénéficions de **Journées d'Absences Syndicales (JAS)**. Notre Congrès de 2012 a refusé de recourir à des permanents syndicaux et à fixer pour un-e militant-e- de ne pas utiliser plus de 24 heures de JAS sur le mois, environ 4 jours par mois de détachement. Nous avons pris comme modèle le nombre d'heures dont pouvait bénéficier un délégué syndical dans le privé. Tous les syndicats de la Fédération n'utilisent pas ces JAS, cela relève de l'autonomie de chaque syndicat. Le choix d'utilisation de ces journées est de faire le tour des bureaux pour faire **de l'information**, mettre à jour les panneaux, tisser des liens.

Depuis ces élections nous avons une aide au fonctionnement fédéral que nous partageons entre les syndicats, la Fédération et la Confédération.

MOYENS DE L'ACTION SYNDICALE AU QUOTIDIEN.

Moyens mis en place par la Fédération.

Le Bureau Fédéral assure la parution régulière de tracts mais également de deux bulletins, **La Bafouille Rebelle** et **le Braséro**.

La Bafouille Rebelle est conçue comme un tract d'informations avec version papier et envoi sur une liste par courriel. **Le Braséro** est un 4 pages, avec parution trimestrielle.

Le Bureau Fédéral gère la mise à jour du **site internet de la Fédération** : adresse : <http://www.cnt-f.org/fedeptt/>

Une liste interne permet d'échanger en permanence entre syndicats ou avec des adhérents rattachés à des syndicats Intercos locaux.

la Fédération se réunit en Congrès tous les deux ans et entre deux congrès une **Commission Administrative Fédérale-CAF**- se réunit et comprend le Bureau Fédéral et des représentants des syndicats.

Le Bureau Fédéral comprend un Secrétaire, un Trésorier, un secteur propagande, un responsable de la gestion du site Fédéral, un responsable des envois aux contacts et sympathisants de la Fédération, **des mandatés-ées** sur les questions internationales. Selon les besoins des groupes de travail peuvent être constitués pour traiter de questions spécifiques, assurer une coordination ponctuelle par secteur.

Ce fonctionnement est fondé sur une pratique autogestionnaire.

LE COMBAT INTERNATIONALISTE DE LA FEDERATION

Les syndicats qui composent la Fédération du secteur de la Poste, du Courrier et des Télécommunications considèrent que plus que jamais **la pratique de l'internationalisme** est une nécessité. Depuis que le mouvement ouvrier existe l'action pour unir, par-delà les frontières, les exploitées et opprimés-ées, est une tâche permanente pour les organisations anarcho-syndicalistes et syndicalistes-révolutionnaires. La transformation radicale de cette société implique une démarche qui situe le combat sur le plan international car un « peuple qui en opprime un autre ne saurait être libre ». A l'heure où le patronat et les Etats capitalistes organisent le pillage de la planète, la soumission du travail aux nécessités de la loi du profit, la recherche du développement de solidarités internationalistes s'impose.

Alors qu'en Europe l'ensemble des secteurs du courrier et de la téléphonie est confronté aux mêmes offensives, subit les mêmes délocalisations (centres d'appels), affronte la même précarité, constate la même déréglementation, il n'est plus possible de combattre sans coordination des luttes sur le plan international. Dans ce sens notre Fédération entend favoriser les échanges avec les employés de notre branche professionnelle d'autres pays. C'est ainsi que nous participons aux initiatives du Secrétariat International de la CNT pour mettre en place des coordinations au niveau européen comme de l'ensemble des autres continents tout en nouant des contacts directs.

A cette échelle il s'agit de tisser des liens de solidarité mais également de préparer, à terme, des luttes communes.



ANNUAIRE SYNDICAL DE LA FEDERATION

Pour joindre les syndicats de la Fédération PTT des Activités Postales, du Courrier adressé et non adressé, du Colis, des Télécommunications et de la Téléphonie, plusieurs possibilités :

Ecrire directement à l'adresse fédérale :

Fédération CNT PTT, Bourse du Travail, Espace Mandéla, 82 bd du Général Leclerc 95100 Argenteuil.

Par Courriel : fede.ptt@cnt-f.org.

Téléphone : 06-52-93-90-88.

Contactez directement le syndicat relevant de son secteur géographique aux adresses suivantes :

-

- **ALSACE.**

SYNDICAT CNT-STP-67 /secteur PTT
C/o Lucha Y Fiesta BP 41017 67027 Strasbourg Cedex 1
Courriel: interpro67@cnt-f.org

- **AQUITAINE.**

SYNDICAT CNT-PTT-FPT AQUITAINE
BP 80099 33704 MERIGNAC CEDEX.
Tél. : 06 02 34 06 29 Courriel : aquitaine@ouvaton.org
Blog : <http://cnt-aquitaine.revolublog.com>

- **-PYRENNES ATLANTIQUES.**

SECTION CNT PTT allée Marines 64100 Bayonne

- **CNT PTT BRA (Bourgogne-Rhône Alpes).**

CNT PTT 69
44 rue Burdeau 69001 LYON Courriel : cnt.ptt69@cnt-f.org

- **-ARDECHE.**

CNT Interpro 07
18, ave de Sierre 07200 Aubenas Tél. 06 79 37 32 87 Courriel : cntinterpro07@cnt-f.org

- **-RHONE.**

CNT PTT 69
44 rue Burdeau 69001 LYON Courriel : cnt.ptt69@cnt-f.org

- **-SAONE ET LOIRE.**

Section Adrexo / Interco 71
19 rue du pavé 71290 Cuisery Courriel : interco71@cnt-f.org Tel : 06/01/22/17/94

- **BRETAGNE.**

Syndicat CNT PTT 29 Finistère
BP 314 29173 Douarnenez Cedex Ou CNT PTT 29 BP 31507 29105 Quimper. Tél. : 06 86 67 53 83 Courriel : ud.29@cnt-f.org

- **-SECTION PIC DE BREST.**

1 rue Victor GRIGNARD 29801 BREST Cedex 9 Tél. : 06 86 67 53 83
Courriel : ud.29@cnt-f.org

- **CENTRE.**

Syndicat CNT-PTT Centre
9 rue des Rosiers 37150 Epeigné les Bois Tél. : 02 47 30 29 84
Courriel : sergemor@wanadoo.fr

- **ILE DE FRANCE.**

- **-PARIS.**

Syndicat des PTT Paris (75)
33 rue des Vignoles 75020 Paris Téléphone : 06-60-76-82-99 ou 01-43-72-09-54 ou 01-43-72-95-34.
Courriel : ptt.paris@cnt-f.org.

- **-SYNDICAT PTT RP (78-92-91-77-93).**

33 rue des Vignoles 75020 Paris 0677057506

- **-SYNDICAT PTT 95.**

Espace Nelson MANDELA 82, Boulevard du général Leclerc 95100 ARGENTEUIL
Courriel : ptt95@cnt-f.org Tel :0619236181
Blog : <http://udcnt95@orange.fr>.

- **LANGUEDOC ROUSSILLON.**

- **-PYRENNES ORIENTALES.**

Syndicat CNT-PTT-66, HLM St Mathieu, cour F, 39 rue des rois de Majorque, BP 90256, 66002 Perpignan Cédex.

Tél. : 04 68 34 33 31 Courriel : ptt66@cnt-f.org

- **-SECTION DU GARD.**

CNT ETPIC du Gard 6, rue d'Arnal 30000 Nîmes Tél. : 09 50 07 60 88 Mail : cnt.nimes@cnt-f.org

- **LIMOUSIN.**

- SECTION DE LIMOGES.**

Syndicat CNT haute Vienne, union locale Limoges 6 rue de Gorre 87000 Limoges Mail : cnt87@cnt-f.org Web : <http://cnt87.org>

- **LORRAINE.**

- SECTION DE MOSELLE.**

CNT PTT PDC Rohrbach-les-Bitche 7 rue St-Barbe 57410 Rohrbach-les-Bitche

- **PACA.**

- SECTION DU VAR.**

Section CNT du Centre Courrier de Saint-Cyr-sur-Mer, Av Aristide Briand 83270 Saint- Cyr-sur-Mer.
Courriel : stics83@cnt-f.org

- **PAYS DE LA LOIRE.**

Syndicat CNT PTT 49 Maine et Loire
c/o L'Étincelle 26, rue Maillé 49100 Angers
Courriel : ptt49@cnt-f.org





FEDERATION CNT PTT

Fédération des Activités Postales, du Courrier
et des Télécommunications

Adresse postale : Bourse du travail,
Espace MANDELA. 82, Boulevard du général Leclerc
95100 ARGENTEUIL.

E-mail : fede.ptt@cnt-f.org

Tel : 06 52 93 90 88

Contact / Adhésion

LA

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Bureau :

Je souhaite adhérer.

Je peux diffuser les tracts de la CNT.

A retourner à notre adresse ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour
recevoir **3 numéros gratuits** du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.



**Lisez, diffusez,
soutenez le** **COMBAT
SYNDICALISTE**
Mensuel des syndicats CNT

COMBAT SYNDICALISTE
33, rue des Vignoles
75020 Paris

ABONNEMENT :

1 an : 22 Euros
ou Soutien : 30 Euros
Chèques à l'ordre du CS





UN AUTRE SYNDICALISME AU PRESENT POUR UN AUTRE FUTUR

La Fédération CNT des activités Postales, du Courrier adressé et non adressé, des Colis, des Télécommunications et de la Téléphonie développe depuis plusieurs années une activité syndicale au quotidien pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail, à la défense des acquis sociaux obtenus par les luttes des générations précédentes, pour renforcer l'organisation autonome des travailleurs-ses, précaires et faire face à ceux qui nous exploitent et oppriment. Cependant ce combat nous considérons qu'il n'est pas une fin en soi mais qu'il doit se mener dans la perspective d'une transformation sociale révolutionnaire de ce système qui produit les inégalités, les injustices, l'exploitation et l'oppression. Car nous savons tous et toutes que les alternances de gouvernement ne changent rien sur le fond et que l'action des politiciens, au service des Etats et du patronat mène la planète vers la barbarie.

Aussi notre activité a comme objectif une société autogestionnaire, auto-administrée par ceux et celles qui produisent les richesses, dont le travail permet la satisfaction des besoins humains.

C'est pourquoi les éléments présentés dans cette plaquette : revendications immédiates, luttes, gestion de notre syndicat, sont-ils adoptés en cohérence avec ce projet global : revendications pour l'égalité sociale, mise en cause de la structure hiérarchisée de l'entreprise, autogestion du syndicat et refus des permanents syndicaux, auto-organisation des luttes, développement d'une solidarité internationaliste.

Et nous savons que ces axes de luttes ne sont que des outils qui ne deviennent opérationnels, efficaces, que lorsque des luttes collectives les mettent en avant, car aucune amélioration significative n'a été obtenue par des négociations à froid.

Une plaquette revendicative qui est d'abord une invitation à s'organiser, à lutter autrement car il est clair désormais que le syndicalisme institutionnel est devenu le partenaire plus ou moins docile de ceux qui gèrent ce système, et ce syndicalisme contractuel laisse derrière lui un champ de ruines, un cimetière où s'entassent les emplois perdus, les chômeurs, les exclus, les sans-droits, les « no-futur », les suicidés du travail. S'organiser autrement pour autogérer nos luttes et préparer un autre futur n'est plus une option, c'est une nécessité.